



RÈGLEMENT DU CANI'RUN 2026

1ère édition - Dimanche 22 novembre 2026

CNRA Port-Bouët - Marc Delorme Maffiblé 2

Organisé par le Comité de Protection des Animaux de Côte d'Ivoire (CPA CI), en partenariat avec AS Chronos

Article 1 - Principe de l'épreuve

Le Cani'Run est une **épreuve de 5 km** effectuée en binôme composé d'un **humain et d'un chien**.

Le parcours peut être effectué **en courant ou en marchant**. Chaque participant adapte son allure à ses capacités et, en priorité, à celles de son chien.

Le chien et son maître constituent un même duo et doivent effectuer ensemble l'intégralité du parcours.

Article 2 - Conditions de participation

La participation au Cani'Run est ouverte **à partir de 9 ans**.

Pour les participants **de 9 à 14 ans inclus**, la présence d'un **adulte accompagnant pendant toute la durée du parcours est obligatoire**.

L'adulte accompagnant n'est pas considéré comme un concurrent supplémentaire. Le classement et le chronométrage concernent le duo **enfant + chien**.

Pour les participants **de 15 à 17 ans inclus**, une **autorisation parentale écrite et signée par le représentant légal est obligatoire**.

À partir de 18 ans, aucune autorisation parentale n'est requise.

Le chien doit être âgé de **12 mois minimum** le jour de l'épreuve et être physiquement apte à effectuer le parcours.

Article 3 - Conditions sanitaires et carnet de santé

Chaque chien participant doit être **en bonne santé et à jour de ses vaccinations, notamment contre la rage**.

Le **carnet de santé du chien** devra **obligatoirement être présenté le jour de l'épreuve** lors du contrôle préalable.

En l'absence du carnet de santé, ou si les vaccinations obligatoires ne sont pas à jour, l'organisation pourra refuser la participation du chien.

L'organisation se réserve également le droit de refuser le départ ou d'interrompre la participation d'un chien dont l'état de santé paraît incompatible avec l'épreuve.

Les chiennes gestantes ou allaitantes ne sont pas autorisées à participer.

Article 4 - Comportement du chien

Les **chiens présentant un comportement agressif ou dangereux ne sont pas autorisés à participer**.

Si un chien présente un comportement susceptible de mettre en danger un autre chien, un participant, un bénévole, un membre de l'organisation ou le public, l'organisation pourra lui refuser le départ ou interrompre sa participation.

Chaque maître reste responsable du contrôle de son chien pendant toute la durée de l'événement.

Article 5 - Matériel

Pendant l'épreuve, le chien doit rester **relié à son maître**.

L'utilisation d'un **harnais adapté à l'activité** est fortement recommandée.

Sont interdits les colliers étrangleurs, colliers à pointes, colliers électriques, laisses à enrouleur ainsi que tout équipement susceptible de provoquer une douleur ou une blessure au chien.

Article 6 - Présence sur le site et départs

Chaque participant doit être présent sur le site **au minimum 45 minutes avant l'heure de son départ**.

Ce délai permet notamment l'accueil des participants, le contrôle du carnet de santé du chien et la préparation des différentes vagues.

Les départs seront organisés **par vagues de 5 duos maximum**.

Le nombre de duos par vague pourra être inférieur à 5 et sera déterminé par l'organisation **en fonction du nombre de participants** et des nécessités liées au bon déroulement de l'épreuve.

Les horaires et l'ordre de départ seront communiqués aux participants par l'organisation.

Article 7 - Chronométrage et catégories

Le chronométrage est assuré par **AS Chronos**.

Le temps de chaque duo est enregistré individuellement. Le classement est établi sur la base du **temps réalisé par chaque duo**, indépendamment de sa vague de départ.

Deux catégories sont prévues :

Catégorie 9-14 ans : les **3 duos ayant réalisé les meilleurs temps** seront récompensés.

Catégorie 15 ans et + : les **3 duos ayant réalisé les meilleurs temps** seront récompensés.

Il n'existe aucune distinction selon le sexe du participant, la race, la taille ou le poids du chien.

Article 8 - Récompenses

Pour la **catégorie 9-14 ans**, seront récompensés le **1er, le 2e et le 3e meilleur temps**.

Pour la **catégorie 15 ans et +**, seront récompensés le **1er, le 2e et le 3e meilleur temps**.

Tous les duos ayant effectué **l'intégralité des 5 km**, qu'ils aient choisi de courir, de marcher ou d'alterner marche et course, recevront une **médaille Finisher**.

L'organisation pourra également attribuer des **prix spéciaux ou récompenses complémentaires**.

Article 9 - Respect et bien-être animal

Le **bien-être du chien est prioritaire sur la performance et le chronomètre**.

Il est strictement interdit de frapper ou maltraiter son chien, de le traîner ou de le forcer à avancer s'il refuse de poursuivre, ou de continuer l'épreuve avec un animal présentant des signes manifestes de douleur, de blessure, d'épuisement ou de détresse.

Le participant doit adapter son rythme aux capacités de son chien et lui permettre de récupérer lorsque cela est nécessaire.

L'organisation ou le vétérinaire présent pourra **interrompre immédiatement la participation d'un duo** si l'état du chien le nécessite.

Article 10 - Comportement sur le parcours

Chaque participant doit respecter les autres duos, les bénévoles, les membres de l'organisation et les consignes données sur le parcours.

Lors d'un dépassement, le maître doit conserver la maîtrise de son chien et prendre les précautions nécessaires pour éviter tout incident avec un autre animal.

Tout comportement antisportif ou susceptible de mettre en danger une personne ou un animal pourra entraîner la disqualification du duo.

Article 11 - Abandon

Un participant peut interrompre son parcours à tout moment s'il estime que son chien ou lui-même n'est plus en mesure de poursuivre dans de bonnes conditions.

En cas d'abandon, le participant doit en informer dès que possible un membre de l'organisation.

La décision d'arrêter pour préserver la santé ou le bien-être du chien **ne pourra pas être considérée comme un comportement fautif**.

Article 12 - Responsabilité

Chaque participant est responsable de son chien pendant **toute la durée de l'événement**, avant, pendant et après l'épreuve.

Le chien doit rester sous le contrôle de son maître, notamment dans les zones de rassemblement, de départ, d'arrivée et dans le village Cani'Run.

Le participant est responsable des dommages que son chien pourrait occasionner à un tiers, à un autre animal ou au matériel présent sur le site.

Article 13 - Respect du site

Les participants s'engagent à respecter le site du CNRA ainsi que les espaces empruntés par le parcours.

Chaque maître est responsable du **ramassage des déjections de son chien**.

Les déchets doivent être déposés dans les espaces prévus à cet effet.

Article 14 - Acceptation du règlement

L'inscription au Cani'Run implique **l'acceptation pleine et entière du présent règlement**.

Tout participant s'engage à respecter les consignes données par le CPA, AS Chronos, les bénévoles et les personnes chargées de la sécurité et du bon déroulement de l'événement.

Le non-respect du présent règlement pourra entraîner un **refus de départ, l'interruption de l'épreuve ou la disqualification du duo**.

CPA CI x AS Chronos - Cani'Run 2026

Infoline : 07 09 487 487

Inscriptions : aschronos.com